



Compte bancaire de ma fille

Par **hiba07**, le **29/09/2012 à 18:23**

Bonjour,
Voilà je vous explique ma situation avec mon ex conjoint nous avons eu une fille qui a 17ans nous somme séparé depuis 13 ans un papa normal jusque a ce quelle et c est 12 ans et suite a sa femme ma fille na plus voulu i aller car trop de conflit chez eux.
Donc bien évidemment il paie une pension alimentaire plus élevé car elle n y va plus du tout depuis 5 ans et la nous devons passer devant le JAF car mr a soit disant des problèmes financiers jusqu a la pas de soucis c est sont droit .
Par contre il y a deux semaines il a téléphoné a notre fille pour lui informé de cette démarche et que si le JAF ne baissé pas la PA il retirer tout l argent quelle a sur son carnet de la poste car il ne pouvait pas faire autrement financièrement je précise que ma fille a se compte depuis quelle et petite soit disant bloqué je ne m en suis jamais trop bien occupé car se sont les grand parents de mr qui posé de l argent pour notre fille a ce jour disparue bien malheureusement .
A prés mettre renseigné il savère que se compte et pas bloqué il y a de l argent dessus donc il peut allé retiré a tout moment idem pour moi car comme ma dit le financier je suis sa mère sauf que lui possède le carnet et moi non je voulais simplement bloqué se compte pour quelle puisse avoir ses biens a sa majorité
Avez vous des conseils a me fournir
Comment pourrais je faire pour que ma fille conserve cette argent?
Merci

Par **pat76**, le **29/09/2012 à 18:29**

Bonjourrrn
Vous allez à la banque avec votre fille pour expliquer la situation.
vous prévenez le JAF pour qu'il fasse bloquer le compte de votre fille jusqu'à sa majorité.

Par **hiba07**, le **29/09/2012** à **18:42**

Le problème est que je ne détiens pas le numéro de son compte et quand j'ai eu l'employé de la poste en fait elle a fait l'intermédiaire avec le conseiller et elle m'a rappelé plusieurs fois pour me donner les informations par contre elle ne m'a pas donné de rdv avec le conseiller. Je vais y aller avec ma fille livret de famille carte d'identité jugement ect en espérant que le JAF puisse faire cette démarche. Merci de votre réponse